



Pau, le 2 Mai 2023

Un 1er MAI qui fait la preuve d'une détermination sans faille !

Dans notre département, près de 45 000 personnes étaient présentes dans la rue pour dénoncer les coups fourrés du gouvernement sur le dossier de la réforme des retraites et sur les dérives multiples engendrées en matière de respect réglementaire et en matière sécuritaire, par exemple.

Plus de 30 000 personnes à Bayonne ! C'est historique !

Depuis le 14 avril 2023, les membres du gouvernement et le président de la République doivent faire face à l'expression concrète du slogan : « casseroles partout ; répit nulle part » en chaque point du territoire lors de leurs déplacements.

Les citoyen.nes expriment leur refus ferme du recul de l'âge légal de 62 ans à 64 ans et demandent la prise en compte des alternatives portées par les organisations syndicales pour améliorer le système par répartition, alternatives que les ministres concernés ont balayé d'un revers de main lors des rendez-vous préparatoires à l'automne 2022. La mobilisation est inscrite dans la durée et en ce « Premier Mai », il n'y a pas l'essoufflement que le gouvernement appelle de ses vœux pour, enfin, « passer à autre chose ».

Dans ce cadre, l'intersyndicale appelle à multiplier les initiatives avec notamment une nouvelle journée d'action commune, de grèves et de manifestations le 6 juin prochain permettant à l'ensemble des salariés de se faire entendre des parlementaires.

Préparation du second groupe des épreuves :

où le « bac Blanquer » connaît une ultime (?) évolution

Pendant les vacances de printemps, les IA - IPR d'histoire-géographie et de physique-chimie de notre académie ont fait savoir qu'il n'était désormais plus nécessaire de réviser les six thèmes lors des épreuves du second groupe dites « oraux de rattrapage » qui auront lieu le 6 juillet 2023 prochain.

Ainsi une fiche Eduscol a été effectivement mise en ligne sur le sujet à l'adresse suivante :

<https://eduscol.education.fr/document/49568/download>

Premier problème : à l'heure où nous écrivons ces lignes, aucun texte n'est paru au BOEN sur la question.

La fiche eduscol ne peut évidemment tenir lieu de texte réglementaire.

Le procédé est donc plus que discutable : aujourd'hui, ces dispositions n'ont aucune valeur juridique.

Intéressons-nous de plus près aux dispositions prises : parmi les EDS sont également concernés les SES, l'EPPCS et SI.

Au total, lors des épreuves du second groupe, les candidat.es ayant opté pour ces EDS bénéficieraient donc d'un « avantage » puisqu'ils auraient moins de thèmes à réviser aux épreuves orales de second groupe que leurs camarades qui auraient choisi mathématiques ou HLP ! Pourquoi cette inégalité ?

Tous les collègues enseignant en EDS ont été formés avec l'idée qu'il fallait traiter TOUS les thèmes au cours de l'année scolaire dans le but de préparer les élèves d'une part, au « Grand Oral » et d'autre part, à l'enseignement supérieur.

Et aujourd'hui, il ne faudrait pas que les candidats soient évalués sur les thèmes traités post-épreuves d'EDS de mars ? On marche sur la tête de l'équité éducative et de l'efficacité pédagogique !

Ces dernières dispositions transmises aux professeurs aggravent les inégalités de traitement des candidat.es - déjà bien réelles avec les deux sujets posés dans chaque EDS, d'une part selon les choix des EDS effectués par les lycéen.nes mais encore selon les candidat.es et d'une année sur l'autre puisque les thèmes au programme ne sont pas identiques d'une année de terminale à l'autre, par exemple en SES ou en HG selon le principe année paire - année impaire. L'IG voudrait décrédibiliser encore davantage le baccalauréat qu'elle ne s'y prendrait pas autrement alors que les professeur.es font face à une démobilitation certaine des élèves de terminale en ce troisième trimestre !

C'est pourquoi en l'absence de consignes publiées au BOEN, nous invitons les collègues concernés à continuer à enseigner les thèmes à traiter dans le courant du troisième trimestre, sans crainte.

Nous ne cesserons pas de faire entendre que nous revendiquons que les épreuves des EDS aient lieu en juin, à l'instar de l'épreuve écrite de philosophie et du « Grand Oral » pour mettre un terme à ces inégalités insupportables entre les candidat.es.

Mouvement intra-académique 2023 : barèmes

Les barèmes individuels retenus par l'administration seront disponibles le vendredi 5 mai.

Le SNES, sera reçu entre autres pour aborder le sujet des dossiers médicaux que les collègues syndiqué.es ont bien voulu lui confier.

Il mobilisera ses commissaires paritaires académiques les 9, 10 et 11 mai pour étudier les dossiers. Si ce n'est pas déjà fait, il faut donc envoyer très rapidement à la section académique (s3bor@snes.edu) un double complet de votre dossier de mutation. Dès que vous aurez eu connaissance de vos barèmes via SIAM, il faudra également les communiquer au SNES académique, même s'il n'y a priori pas de problèmes. Le SNES-FSU pourra alors vous accompagner pour toute contestation auprès des services du rectorat y compris à l'issue du mouvement intra-académique et de la prise de connaissance du résultat.

Préparation de rentrée : « le pacte » Une danse macabre, contre la profession unie.

Nous voudrions rappeler que, pour la rentrée 2023 au niveau national dans le second degré, au motif d'une baisse des effectifs, en raison d'une baisse - relative - démographique, il y aura 481 ETP de moins, malgré la création de 100 postes de CPE. Pour les 6 dernières années le bilan des gouvernements Macron est de - 8381 ETP.

Dans le même temps, faisant fi d'une intersyndicale unie contre ce projet, le ministre N'Diaye propose avec la DGRH du ministère sa propre vision utilitariste et indigne de la revalorisation des personnels de l'Éducation nationale qui se compose de deux parties :

- « le socle » pour l'ensemble des personnels enseignants avec des adaptations selon l'ancienneté, qui se révèlent trop peu ambitieuses ;

- « le pacte » destiné à être proposé à toutes et tous les professeur.es du second degré et composé désormais de trois « briques » de 18 heures, la première non négociable pour exercer une mission dépendant de la « deuxième brique » ! Et sans surprise et sur volonté présidentielle, que contient la « première brique » ? 18 heures de remplacement de courte durée payées à l'année 1250 euros bruts ! Soit un travail supplémentaire rémunéré en guise de revalorisation à caser dans les 43 heures hebdomadaires, certifiées par le MENJS lui-même de l'emploi du temps réel assuré par un.e professeur.e, durée déjà parmi les plus élevées d'Europe.

Notons que ces 18 heures s'assimilent à des heures de « cours » effectuées devant élèves et selon le ministère, ne nécessitent AUCUNE PRÉPARATION ce qui est une négation supplémentaire de la réalité de notre travail au quotidien, de nos professionalités, de notre sens du service public.

Dans l'immédiat et pour sans doute étudier comment les choses se présentent, les HSE seraient maintenues et devraient disparaître à la rentrée 2024.

Il ne faut pas s'y tromper : ce dispositif est un « pacte faustien ». Pourquoi ? Parce qu'il remet directement en cause le bien fondé des décrets de 2014, nos temps de service définis hebdomadairement et laisse augurer l'annualisation des services d'enseignement avec toutes ces dérives !

Nous demandons dès à présent à tous les S1 d'établissements de déposer une heure d'information syndicale en ce mois de mai 2023 et d'utiliser le matériel militant mis à disposition pour bien expliquer les enjeux salariaux et de pension à venir, les visées à court terme de ce projet à nos collègues et les mettre en garde contre l'organisation du « pacte » dans leur établissement.

De l'avis même du ministre, il faudrait un tiers d'enseignant.es du second degré pour que ce dispositif fonctionne : les établissements doivent être dans l'impossibilité de mettre en place « le pacte » faute de candidat.es en nombre suffisant. Nous sommes à votre disposition pour apporter notre aide dans l'animation de ces heures mensuelles d'information syndicale (HMIS).

Du côté des chef.fes d'établissement, malgré la prime de 1000 euros accordée pour la mise en place de ce dispositif, l'enthousiasme n'est guère au rendez-vous et le SnUpden-FSU fait part d'« impossibilités fonctionnelles ».

Nous revendiquons toujours l'augmentation du point d'indice, de manière inconditionnelle, sans contreparties, point d'indice qui est la base du calcul de nos salaires et donc de nos futures pensions civiles alors que le ministre reconnaît lui-même le « décrochage » salarial subi depuis maintenant 25 ans qui plus est dans le contexte inflationniste actuel.

Nous exigeons des revalorisations salariales et non un simple doublement de l'ISOE qui est une prime et ne rentre pas dans le calcul de nos pensions.

Ajoutons que l'« effort financier consenti » à compter du 1^{er} septembre 2023 est inférieur à l'inflation (+ 5,5 % alors que l'inflation atteint actuellement 5,9%) ce qui signifie qu'il est d'ores et déjà totalement absorbé ! Nous sommes loin des 10 % promis par le président-candidat !

Il est important que vous nous fassiez remonter les informations afin que nous puissions avoir une vue d'ensemble des situations dans le département : en effet, pour être applicable, « le pacte » doit être présenté en conseil pédagogique et en CA dès la mi-mai 2023, une raison supplémentaire de nous mobiliser... encore !